
***LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE***

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

***M. RICHARD LEHOUX
PRÉFET***

***MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA NOUVELLE-BEAUCE***

LE 3 AVRIL 2003

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
<i>La production d'origine agricole</i>	4
<i>La cohabitation en milieu agricole</i>	5
<i>Le déboisement comme solution à la gestion des surplus de fumiers</i>	6
<i>L'impact économique de la production et de la transformation des produits agricoles en Nouvelle-Beauce et dans sa région immédiate</i>	7
CONCLUSION	9
ANNEXE	
<i>Carte «Couverture forestière»</i>	10

INTRODUCTION

La MRC de La Nouvelle-Beauce est un organisme municipal régional qui regroupe onze (11) municipalités. Fondée le 1^{er} janvier 1982, la MRC de La Nouvelle-Beauce comprend, aujourd'hui, des municipalités des anciens comtés de Dorchester, de Beauce et de Lévis ainsi que la ville de Sainte-Marie. La population de la Nouvelle-Beauce, répartie à l'intérieur de ces 11 communautés, se chiffre à 30 707 individus pour l'année 2001.¹

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Code municipal l'autorisent à exercer plusieurs champs de compétences. Ses principaux mandats sont les suivants :

- L'aménagement du territoire;
- L'évaluation foncière;
- La gestion des déchets et des matières résiduelles;
- Le soutien au développement économique régional;
- La vente d'immeubles pour non-paiement de taxes.

La Nouvelle-Beauce est une région agricole très dynamique et prospère. Sa localisation géographique, près du tiers de son territoire est localisé dans les basses terres du Saint-Laurent, se rattache à une zone où les sols présentent une bonne potentialité agricole. De fait, la valeur de vente de ses produits agricoles² la situe au deuxième rang des MRC du Québec, tout juste derrière celle des Maskoutains (Saint-Hyacinthe).

L'agriculture est donc un sujet bien présent à la table du conseil. On en discute en termes d'activités économiques, de son développement sur le territoire, de la relève, de sa diversité et de ses impacts sur notre environnement. Dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement du territoire, le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a discuté à maintes reprises de la problématique agroenvironnementale. À ce sujet, le projet de schéma d'aménagement, actuellement en consultation publique auprès de la population, propose la création d'un groupe de travail dont le mandat consisterait à :

- Dresser un portrait de l'agriculture en Nouvelle-Beauce;
- Établir la capacité de support du milieu dans le développement de l'activité agricole;
- Proposer au conseil des solutions propres à encadrer le développement de l'agriculture dans le respect des possibilités des ressources eau-air-sol;
- Déterminer les limites de la production porcine en Nouvelle-Beauce et plus largement de la production animale;
- Informer les citoyens de La Nouvelle-Beauce sur la situation économique et environnementale reliées à cette activité.

Cette proposition du conseil a été retenue bien avant que le Bureau d'audience publique sur l'environnement ne reçoive le mandat du ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, de tenir une consultation publique concernant le développement durable de la production porcine. Vous comprendrez que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce se réjouit de cette initiative et espère trouver réponse à ses interrogations dans le suivi qui sera donné au rapport de votre commission.

¹ Statistique Canada, recensement 2001

² 240 M \$ en 1997

Au nom de mes collègues du conseil de la MRC, je vous ferai part maintenant de nos préoccupations concernant la production porcine. Nous nous proposons de traiter des sujets suivants :

- La pollution d'origine agricole;
- La cohabitation en milieu agricole;
- Le déboisement comme solution à la gestion des surplus de fumiers;
- L'impact économique de la production et de la transformation des produits agricoles en Nouvelle-Beauce et dans sa région immédiate.

La pollution d'origine agricole

Nous ne vous présenterons pas de données statistiques ni d'études exhaustives sur la question environnementale. Je crois que le ministère de l'Environnement, la Société de la faune et des parcs et autres organismes publics et parapublics ont sûrement bien (mieux) exprimés l'état de la situation. Nous allons ici vous présenter plus nos appréhensions et notre questionnement.

Un constat. On ne peut indiquer quel type de production animale induit la problématique agroenvironnementale en Nouvelle-Beauce. Évidemment, la production porcine est impliquée, statistiquement, pour 66 % du nombre total d'unités animales (84 000 u.a. sur 128 000 u.a.). Pourtant, on ne peut traduire ce pourcentage et l'imputer aux problèmes que l'on constate :

- la pollution diffuse;
- les surplus de phosphore;
- les odeurs;
- la mauvaise qualité de l'écosystème aquatique;
- le déboisement;
- la problématique de la santé publique.

La forte productivité agricole concentrée dans les élevages porcins, laitiers, avicoles et bovins a entraîné une dégradation bien réelle du milieu physique bien que ses effets sur l'environnement soient encore peu quantifiés et sommairement documentés. L'absence de données établissant la corrélation entre nos problèmes environnementaux et la production porcine inquiète autant nos concitoyens que la classe agricole. De fait, sur une échelle de 1 à 10, à quel niveau se situe l'impact de la production porcine dans notre environnement?

Je vous donne un seul exemple. J'ai le tableau du «Bilan phosphore par municipalité pour l'année 2001» que vous trouverez à la page suivante compilé par les gens du MAPAQ³. Je constate que depuis plusieurs années, les sols de la Nouvelle-Beauce se retrouvent en surplus de plus de 3 M de kg de phosphore. C'est beaucoup. Nos onze (11) municipalités sont en surplus, les chiffres variant entre 20 kg/ha, à Sainte-Marie et 219 kg/ha, à Saint-Bernard.

Par ailleurs, je lis dans la «Terre de chez nous», édition du 20 mars 2003, page 3: LES REJETS ÉTAIENT SURESTIMÉS. «...Concrètement, les rejets des porcs à l'engraissement sont évalués à 2,3 kg par tonne plutôt que 2,5 kg par tonne ...Le volume de lisier est également en baisse de 15 %. Un soulagement pour les producteurs.»

³ Direction régionale Chaudière-Appalaches

**BILAN PHOSPHORE POUR LES MUNICIPALITÉS
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, 2001**

Municipalité	Nb de producteurs	Nb d'unités animales	Fumier à l'entreposage	Superficie en culture	Exportation des cultures	Bilan (fumier-exp. culture)	
			Kg-P ₂ O ₅	Ha	kg-P ₂ O ₅	kg-P ₂ O ₅ /ha	
		Total					
Saint-Lambert	56	8 414,2	246 571	3 183,1	107 890	138 681	43,6
Frampton	65	4 710,4	156 251	1 838,4	63 799	92 452	50,3
Saints-Anges	50	6 809,5	218 725	2 398,2	81 768	136 957	57,1
Vallée-Jonction	16	1 190,9	45 664	764,5	26 722	18 942	24,8
Saint-Elzéar	82	18 652,2	589 256	4 129,5	140 090	449 166	108,8
Sainte-Marie	84	7 971,6	257 065	4 683,3	164 324	92 741	19,8
Sainte-Marguerite	81	11 051,3	401 744	3 104,1	102 532	299 212	96,4
Sainte-Hénédine	58	9 128,6	261 431	2 720,8	92 740	168 691	62,0
Scott	20	2 201,8	107 296	1 151,7	37 623	69 673	60,5
Saint-Bernard	147	41 629,1	1 498 726	5 939,6	196 065	1 302 661	219,3
Saint-Isidore	114	15 178,7	503 262	7 052,9	228 272	274 990	39,0

Je ne veux pas m'engager dans une bataille de chiffres. Je veux juste vous exprimer le désarroi du citoyen et des élus devant cette « montagne ». Je veux bien que le milieu agricole soit soulagé mais ais-je vraiment réglé ma problématique environnementale ? Si mes concitoyens ont des problèmes un jour, ce ne sont pas les experts qui vont en souffrir. Si la nappe phréatique devient polluée un jour, où allons-nous puiser l'eau pour étancher notre soif et abreuver nos animaux? Quel environnement vais-je léguer à mes petits-enfants?

Il importe de connaître l'ampleur du problème et ses effets possibles sur la qualité de vie des citoyens.

La cohabitation en milieu agricole

La Nouvelle-Beauce présente un portrait, à maints égards, très avantageux tant d'un point de vue social qu'économique. Elle est en croissance démographique et son activité économique est diversifiée et très dynamique. Son tissu social est encore tressé assez serré et son fond provient de ses racines rurales et donc, agricoles.

Toute la question de pollution, de l'eau, de l'air, du sol, la dégradation de l'environnement, de ses cours d'eau en rapport avec l'activité agricole est passée presque inaperçue au cours des années. À titre d'exemple, on se baignait dans la Chaudière, on y pêchait de la truite il y a de cela à peine 30 ans. Et on en parle d'une manière nostalgique sans élever le ton, beaucoup plus comme une situation presque normale. Or depuis trois ou quatre ans, nous sommes témoins de mouvements de protestation envers l'agriculture principalement en ce qui a trait aux odeurs.

Les pratiques agricoles ont changé, la quantité de fumiers a augmenté. On est passé d'une gestion de fumiers solides à liquides. Les opérations d'épandages ont augmenté afin d'améliorer la croissance des plantes. Ces nouvelles façons de faire ont évidemment accentué les inconvénients reliés aux odeurs lors des périodes de fertilisation plus fréquentes. Certaines municipalités sont maintenant sollicitées par leurs citoyens afin que l'épandage soit réglementé.

Le gouvernement du Québec a modifié les lois municipales en décembre dernier afin de permettre aux municipalités de régir les périodes d'épandages pendant huit jours au cours de l'été, à raison de deux jours consécutifs. La MRC croit que régir l'épandage par voie réglementaire ne solutionnera pas les problèmes de cohabitation qui s'installent. Au contraire, cette solution contribuera plutôt à camper chacun de leur côté les agriculteurs et les non-agriculteurs. Cette situation a été vécue dans une municipalité de la Nouvelle-Beauce récemment et ladite municipalité a dû retirer son projet de règlement.

Selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, les activités d'épandages constituent 65 % des sources d'odeur. Le conseil croit que l'utilisation immédiate de meilleures pratiques d'épandage contribuera à diminuer la tension qui s'installe. À cet effet, une entente a été conclue entre l'Association des producteurs de porcs de la Beauce et la ville de Sainte-Marie pour la saison estivale 2003. Tous les producteurs agricoles qui procéderont à l'épandage de fumiers liquides dans le rang Saint-Étienne Nord utiliseront les rampes basses et coordonneront leurs activités afin que celles-ci soient limitées dans le temps. Cette nouvelle façon de faire devrait réduire de 50 % les inconvénients reliés aux odeurs.

Si cette expérience est concluante, le conseil espère pouvoir convaincre les autres municipalités d'avoir recours à ces pratiques de concertation entre parties plutôt que par l'adoption de règlements.

Le déboisement comme solution à la gestion des surplus de fumiers

Les exigences environnementales commandent qu'il y ait un équilibre entre le volume de fertilisants appliqués et les quantités nécessaires à la croissance des plantes. Or je l'ai déjà mentionné, la Nouvelle-Beauce a un énorme surplus de fumiers à disposer. La solution la plus naturelle et économique de disposer des fumiers consiste à l'épandage sur les terres en culture.

Devant la rareté des terres disponibles et en l'absence de technologies éprouvées pour le traitement des fumiers, les agriculteurs ont entrepris de couper les boisés de ferme. Certains diront qu'il y a suffisamment de forêts dans le milieu, mais j'affirme que tel n'est pas le cas dans toutes les municipalités. (voir carte «Couverture forestière»)

Le domaine forestier couvre 46 % du territoire de la Nouvelle-Beauce, soit près de 41 000 hectares. Il est constitué exclusivement de petites unités de boisés privés. Sa répartition sur le territoire est conséquente de l'activité agricole. Il ne subsiste aujourd'hui que des lambeaux de forêt au nord du territoire (Saint-Isidore, Saint-Bernard, Sainte-Hénédine). Les boisés deviennent plus présents au fur et à mesure qu'il y a retrait de l'agriculture et que le relief s'accroît en direction des collines appalachiennes. En 2003, la forêt couvre 25 % du territoire de Saint-Bernard, 48 % du territoire de Saint-Elzéar et 74 % de Frampton.

À la demande de citoyens, dont plusieurs producteurs agricoles, la MRC a élaboré une réglementation qui vise non pas à interdire la coupe forestière aux fins de mise en culture, mais plutôt à gérer ces opérations dépendamment du milieu. Cette réglementation a été préparée en collaboration avec les représentants de l'UPA, de la Fédération des producteurs de bois de la Beauce, de clubs-conseils en agroenvironnement. Elle est en vigueur depuis le mois de novembre 1999 et nous pensions qu'elle était de plus en plus acceptée par le milieu. À notre

surprise, nous constatons une pression grandissante du milieu agricole afin de diminuer la portée de la réglementation.

Le boisé de ferme a de multiples rôles et il y a un intérêt certain d'en assurer sa protection⁴. Que l'on pense aux dimensions :

- Économique (acériculture, bois de chauffage, loisir, chasse);
- Agronomique (érosion des sols, limitation des pertes en eau par évaporation, protection des animaux d'élevage contre le soleil et les intempéries, limitation des effets du vent en hiver et meilleure couverture de neige au sol, habitat pour des espèces fauniques pouvant assurer un contrôle biologique sur des espèces nuisant aux récoltes);
- Beauté des paysages ruraux.

La coupe totale de la forêt de la Nouvelle-Beauce ne permettrait pas de disposer des surplus de fumiers. Bien sur, il faut en arriver à un équilibre dans la gestion des fumiers et les solutions ne sont pas nombreuses.

Nous croyons qu'il est de plus en plus urgent que les technologies de traitement prennent la relève.

L'impact économique de la production et de la transformation des produits agricoles en Nouvelle-Beauce et dans sa région immédiate

Vous dire l'importance économique de cette activité, venant de ma part, pourra paraître un peu subjectif. Je suis agriculteur, ma famille y consacre ses énergies. C'est ma vie et celle de beaucoup de mes concitoyens. J'ai quelques chiffres à vous présenter. C'est un portrait statistique provenant en grande partie des bureaux de renseignements agricoles et des entreprises qui oeuvrent dans ce secteur. Permettez simplement de vous mentionner que, selon ma connaissance et mon expérience, les chiffres, malgré leur importance, sous-estiment la valeur économique de cette activité dans notre région.

Le territoire de la Nouvelle-Beauce concentre la plus forte proportion d'activités agricoles de l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches. Elle génère plus du quart des revenus agricoles bruts de la région et son capital agricole correspond à près du cinquième de celui de la région. Avec un revenu total à la ferme de 240 millions de dollars en 1997, la Nouvelle-Beauce se classe au premier rang dans la région. De plus, l'inventaire de ses exploitations représente 12 % de l'ensemble des exploitations de la région.⁵

Les fermes occupent 64 % de la superficie totale de la MRC. Elles totalisent donc un peu plus de 51 000 hectares (dont 37 000 en culture) et **supportent plus de 128 000⁶ unités animales (u.a.)**. Bien que la propriété agricole ait diminué depuis 1981, la superficie cultivée a au contraire connu un accroissement. L'obligation par les agriculteurs de détenir un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) de même qu'une hausse des terres en location expliquent cet accroissement.

⁴ Guide de conservation des boisés en milieu agricole, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 1997

⁵ MAPAQ, Direction régionale Chaudière-Appalaches, 1997

⁶ MAPAQ, Direction régionale Chaudière-Appalaches, 2001

À l'image du portrait agricole de la région Chaudière-Appalaches, **la production porcine constitue le fer de lance de l'agriculture en Nouvelle-Beauce**. De façon concrète, en 1981, sur 84 000 unités animales, le secteur porcin comptait pour 56 % de l'ensemble (47 000 u.a.); en 2001, cette proportion est rendue à 66 % (83 400 u.a.). La MRC concentre plus de 35 % du cheptel porcin de toute la région. Il compte pour 11 % de la production québécoise. Les productions laitière, avicole et bovine se classent respectivement aux deuxième, troisième et quatrième rang par rapport à leur importance économique.

Une dernière statistique vient renforcer cette notion de densité : **63 % des unités animales sont concentrées dans trois territoires municipaux : ceux de Saint-Bernard (33 %), de Saint-Isidore (15 %) et de Saint-Elzéar (15 %)**.

Avec 12,7 % (1 700) de l'emploi total en 2001⁷, le secteur primaire (**agriculture**) procure trois fois plus d'emplois en Nouvelle-Beauce, toute proportion gardée, que dans l'ensemble du Québec avec 3,9 %.

Quant au secteur secondaire, la Nouvelle-Beauce compte aujourd'hui plus de 161⁸ entreprises manufacturières qui génèrent environ 37 % des emplois sur le territoire (7 000). En relation avec le secteur agricole, l'industrie agroalimentaire (secteur aliments et boissons) procure à elle seule près de 40 % (2 800) de tous les emplois manufacturiers du territoire. Elle est présente principalement dans les produits de boulangerie/pâtisserie/confiserie, d'abattage et conditionnement **des viandes de porc principalement** et des aliments pour animaux.

Rappelons que seize (16) entreprises dont les plus connues, Breton, Brochu, Olymel, Sapputo, Unicoop et les autres ont transformé à elles seules en 2001 près de 62 % de la valeur totale de la production manufacturière de la Nouvelle-Beauce, soit près de 1 milliard \$.

Je m'en voudrais de passer sous silence tout le travail de R & D nécessaire tant au développement de cette activité économique que dans la recherche de solutions aux problèmes qui y sont associés. Je ne peux quantifier en dollar et en personnes les efforts consentis. Toutefois, ces investissements sont essentiels pour la suite de la croissance de l'agriculture sur notre territoire.

Inutile d'insister sur l'activité commerciale et de services générés par les deux précédents secteurs. Une grande partie des recettes demeure dans la région et principalement à Sainte-Marie.

On dit que le dynamisme entraîne le dynamisme. Les efforts et les investissements consentis se doivent d'être sécurisés. On doit croire et pouvoir penser qu'il y a un avenir en agriculture, dans la production porcine également sur notre territoire.

⁷ Statistiques Canada, recensement 2001

⁸ CLD et MRC de La Nouvelle-Beauce, compilation 2002

CONCLUSION

On constate que l'industrie porcine est importante en Nouvelle-Beauce, mais qu'elle est aussi la cause de bien des désagréments, comme possiblement plusieurs autres industries. La population en général est de plus en plus sensibilisée à la protection de son environnement.

Les derniers événements comme Walkerton, la qualité de l'eau, la rareté de l'eau potable, les odeurs, le déboisement massif ont certes contribué à cette sensibilisation. Nous constatons également que les travailleurs de l'industrie porcine font des efforts pour rendre plus convivial leur métier avec leur environnement.

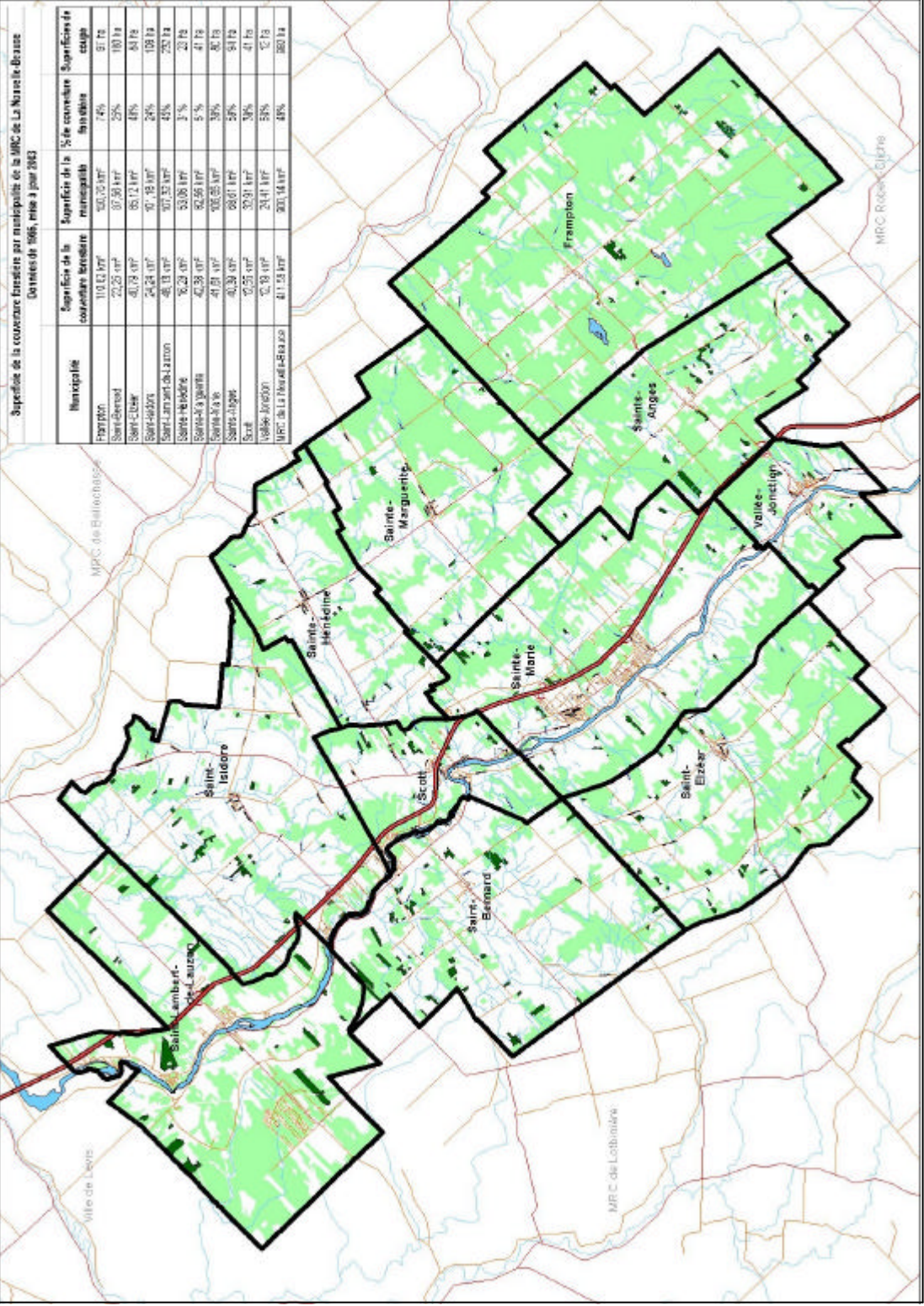
Compte tenu de ces éléments et en prenant en compte l'importance de l'industrie porcine et de ses impacts, il importe de :

- ❑ Mieux connaître l'ampleur du problème et ses effets véritables sur la santé et la qualité de vie des citoyens;**
- ❑ Développer au lieu de réglementer, une véritable concertation entre les intervenants par des moyens de sensibilisation bipartites;**
- ❑ Prioriser le développement et le financement de technologies de traitement de lisiers afin de les rendre disponibles rapidement.**



Superficie de la couverture forestière par municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce
Données de 1985, mises à jour 2023

Municipalité	Superficie de la couverture forestière	Superficie de la municipalité	% de couverture forestière	Superficie de coupe
Fransham	10,13 km ²	300,76 km ²	3%	51 ha
Saint-Denis	22,29 km ²	97,98 km ²	23%	110 ha
Saint-Claude	41,79 km ²	161,72 km ²	26%	64 ha
Saint-Hubert	24,24 km ²	97,18 km ²	25%	108 ha
Saint-Amant-de-la-Ron	46,13 km ²	107,93 km ²	43%	292 ha
Saint-Hélodie	76,29 km ²	153,06 km ²	50%	22 ha
Saint-Amand	42,36 km ²	82,56 km ²	51%	47 ha
Saint-Amand	41,51 km ²	100,25 km ²	41%	38 ha
Saint-Louis	30,39 km ²	68,01 km ²	45%	64 ha
Scott	32,55 km ²	82,91 km ²	39%	47 ha
Val-de-la-Nouvelle-Beauce	17,19 km ²	24,41 km ²	70%	12 ha
MRC de La Nouvelle-Beauce	417,58 km ²	900,14 km ²	46%	362 ha



Couverture forestière

- Couvert forestier
- Coupes

— Limites municipales

— Autoroute

- Route :
 - nationale
 - collective
 - régionale
- Réseau local

— Hydrographie



Source : Cartographie par étape à l'échelle 1 : 25 000, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et des Ressources Animales
Municipalité administrative du comté de la Nouvelle-Beauce
Caricac, cartographie et la cartographie
Cartographie : Marie-Josée Larivière
Mai 2023